

Claude Joye, Directeur de La Providence, président de la commission financière du Conseil général.

A la tête du home médicalisé La Providence depuis 1986, Claude Joye s'active à faire évoluer son établissement.

Les animations se multiplient pour satisfaire une clientèle hétérogène, qu'elles soient manuelles, intellectuelles ou virtuelles.

Gestionnaire dans la vie professionnelle, il l'est aussi en politique puisqu'il préside la commission financière du Conseil général de Fribourg.



«Aimer ses patients c'est faire en sorte qu'ils soient bien»

Le prix net, (caisse-maladie déduite), par jour et par résidents à l'EMS La Providence va de fr. 118.90.- à fr. 217.60.- soit mensuellement de fr. 3615.- à fr 6617.-, suivant la catégorie à laquelle il appartient.

Les résidents sont classés en quatre groupes, A, B, C, D selon leur degré de dépendance. A correspond à une dépendance légère et D à une dépendance importante.

Un facture divisée en trois

Le prix global se divise en trois montants. Premièrement, le prix de pension comprenant le logement, les repos, l'entretien du linge, les divers frais hôteliers et la mise à disposition du matériel médical, tel que fauteuil roulant, cadre de marche. Le montant va de fr. 87.- pour un cas A à fr. 90.- pour un cas D. Il est fixé par l'Etat et est identique dans l'ensemble des EMS du canton.

Deuxièmement, le prix de l'accompagnement comprenant les actes accomplis par le personnel soignant mais qui ne relèvent pas directement d'un soin au sens de la LAMal tels que l'animation, soins relationnels, soins préventifs. Le montant va de fr 31.90.- à fr. 127.60.-.

Troisièmement, le prix des soins comprenant les soins thérapeutiques et certains soins de base. Le montant va de fr. 12.- à fr. 82.- et il est remboursé par les caisses-maladie tout comme le forfait médicament de fr. 9.- par jour.

Des coûts vérifiés par l'Etat

Le coût des soins et de l'accompagnement diffère d'un EMS à l'autre car il est fixé sur la base d'un budget préparé par l'EMS et strictement vérifié par l'Etat. Il correspond au coût du personnel soignant budgété selon sa dotation, fixée et vérifiée par le médecin cantonal en fonction du nombre de résidents de chaque catégorie. Les salaires du personnel soignant sont basés sur ceux fixés par l'échelle de l'Etat de Fribourg en fonction des qualifications et du nombre d'années d'expérience ce qui justifie les variations de prix dans les différents EMS.

Selon M.Claude Joye, l'institution n'a aucun avantage à diminuer la dotation du personnel soignant d'une part, ni à le rémunérer en dessous des normes. Un résultat excédentaire serait pris en compte dans le prix des soins l'année suivante, selon un système correctif.

Frais financiers à la charge des communes

Les frais financiers, qui correspondent aux intérêts hypothécaire et aux amortissements, sont pris en charge par les communes et par conséquent ne sont pas imputés aux résidents.

Actuellement la fourchette des prix entre les EMS s'est resserrée du fait que les charges financières, très variables, ne sont plus additionnées aux prix de la pension comme autrefois. Ce qui permet d'affirmer, selon M.Joye, que la concurrence ne se fait plus au niveau des prix mais au niveau des prestations, en particulier hôtelières. «Ce qui est stimulant, loyal et bénéfique pour nos résidents.»

Si les ressources du résident ne sont pas suffisantes pour payer les factures, une demande de prestation complémentaire peut être obtenue et une subvention sera octroyée si nécessaire selon les nouvelles normes en vigueur depuis le 1er janvier 2002. «En effet, si le résident à une fortune supérieure à Fr. 200'000.-, il devra consacrer 10% chaque année de la part supérieure à ce montant. Un montant jusqu'à fr 200'000.- ne peut-être affectée au

payement de la facture et reste disponible pour le résidant et ses héritiers. Cette loi a été approuvée par le peuple et elle privilégie pour une fois, la classe moyenne, celle qui a fait la force de notre pays. De plus en plus, cette loi que j'approuve, et qui est à l'avantage de nos résidents, fait le juste pont entre une fortune et une épargne généralement constituée par un fonds de prévoyance.»

Plus d'obstacle de coût

Le prix n'est pas un obstacle pour bénéficier des prestations d'un EMS. Par contre, l'âge minimum de l'AVS et une dépendance légère (A) sont nécessaires pour être admis à La Providence. «Parfois, nous avons admis des cas AI, âgés de moins de 60 ans. Non seulement une autorisation délivrée par l'Etat est nécessaire, mais il s'avère que l'intégration est souvent difficile dans un environnement de personnes bien plus âgées.»

Le taux d'occupation est très haut, mais pour son directeur, il est absolument nécessaire pour couvrir l'ensemble des coûts de gestion très élevés. «En outre, nous devons toujours vérifier que ce taux soit garanti également demain et nous devons donc constamment améliorer nos prestations.»

L'ancienneté ne prime pas

La liste d'attente est assez longue, mais elle ne signifie pas tout. Les demandes d'admission ne sont pas prises en compte selon l'ancienneté du dépôt de la demande. D'autres facteurs jouent un rôle: l'urgence, le quartier, un conjoint déjà résidant, le type de chambre désirée. «En plus, généralement, les personnes intéressées déposent leur demande simultanément dans plusieurs institutions.»

«Continuellement, nos institutions et en particulier La Providence, améliorent les prestations offertes aux résidents. Je me souviens, au milieu des ânes 80, le petit déjeuner était frugal. Actuellement, il se compose, de café, de thé et de croissants ou de petits pains, comme dans un bon hôtel. Il est d'ailleurs servi en chambre.»

Relié à la toile mondiale

La décoration et l'aménagement d'une maison sont deux notions importantes aux yeux de Claude Joye: «Ces deux facteurs donnent une atmosphère et font que nos hôtes puissent s'y plaire. A l'exception du lit, les patients peuvent meubler leur chambre comme ils l'entendent. Ce n'est pas parce que nos EMS sont destinés à des personnes âgées que tout doit être fonctionnel, banal, voire laid. Aimer nos patients, c'est faire en sorte qu'ils soient bien chez nous.»

«Aujourd'hui, nos institutions et La Providence également, accueillent des personnes âgées provenant de milieux très divers. Nous devons adapter notre offre à de nouvelles exigences. A l'avenir, nos résidents arriveront avec leur matériel informatique comme ils arrivent aujourd'hui avec leur téléviseur. Nous prévoyons déjà dans nos rénovations, les câbles pour installer les ordinateurs.»

EMS lucratif, abus assurés

Que penser des écarts et des maltraitance rencontrées il n'y pas si longtemps dans les EMS vaudois et genevois? «Ces cantons sont responsables de ce qu'il leur est arrivé. Les lois n'étaient pas strictes et elles étaient à l'origine des dérives qui se sont tout naturellement manifestées dès que la vigilance s'est atténuée. Dès que vous construisez des maisons à but lucratif, vous ne pouvez pas échapper aux abus de tous genres. Comment imaginer réaliser un profit tout en assurant des soins et un environnement de qualité? Ce n'est pas possible. Vous devez forcément pour accroître le bénéfice, diminuer le personnel, les salaires, les prestations. Seuls les prix augmentent. Et quand le personnel est insuffisant et mal rémunéré, les résidents ne peuvent pas être bien pris en charge. Heureusement, à Fribourg, nous avons pu éviter de tels dérapages. Les lois sont bonnes et les organisations de l'Etat veillent et nous surveillent. Et c'est tant mieux!»

Pas d'EMS à but lucratif à Fribourg

Il n'est pas possible d'ouvrir un établissement à but lucratif qui obtiendrait la reconnaissance de l'Etat. «Les dérives ne sont pas possibles, et nous devons justifier toutes mesures de contraintes auprès du médecin cantonal et de la famille. Les contrôles s'effectuent et j'en suis heureux.»

Concernant les problèmes survenus au foyer Jean-Paul II et au home de Bonnefontaine il y a quelques années, Claude Joye reste prudent: «Je ne porterai, comme vous pouvez le comprendre, aucun jugement. Je ne connais pas le fond des problèmes ayant amené les Conseils de fondations à prendre ces mesures. Je peux seulement affirmer que j'ai toujours eu des contacts agréables et positifs avec les deux directeurs en question et qu'il en sera de même avec leur successeur.»

«Je suis un politicien très local, je n'ai aucune ambition politique»

Claude Joye est né d'une mère italienne et d'un père fribourgeois, le 10 mars 1952 à Fribourg. Après l'obtention d'un baccalauréat économique, notre interlocuteur suit les cours de l'Ecole Hôtelière à Lucerne et à Lausanne. Notre invité a également été, durant de longues années, expert en gestion financière aux examens finaux de l'Ecole Hôtelière de Lausanne.

Direction d'un hôtel 5 étoiles

«Ma dernière place dans l'hôtellerie, c'était à Crans-Montana où j'ai été directeur d'un hôtel 5

étoiles pendant 6 ans.» En 1986, il bifurque quelque peu. Le Conseil de fondation de la Providence lui a demandé s'il était intéressé à venir travailler dans un EMS. «On cherchait quelqu'un qui soit à même de rénover l'établissement, de le restructurer, d'organiser la partie hôtelière et la partie des soins en collaboration avec le médecin responsable et l'infirmier en chef», commente M.Joye. En 1997, les services de St Vincent-de-Paul qui partageaient avec lui la direction de l'établissement se sont retirées.

Entrée politique en 1991

Côté politique, Claude Joye fait son entrée en 1991: «On m'a demandé d'être candidat au Conseil général, dans le Parti démocrate-chrétien. Je ne me suis pas forcément posé de questions, dans ma famille nous avons toujours été du Parti démocrate-chrétien, j'y suis entré et je m'y sens tout à fait bien.» En 1996, il est élu président de la commission financière, en raison de la majorité que représentaient les Partis démocrate-chrétien et radical. Bien que la majorité ait changé en 2001, il fut réélu. Vice-président du PDC de la Ville, M.Joye se veut d'une politique locale: «Je suis un politicien très local et très circonstanciel, je n'ai aucune ambition politique, ce qui me permet d'être un bon conseiller général et président d'une commission financière indépendante, parce que tout compte fait je ne cherche à plaire à personne.»

Passionné d'actualités internationales

Claude Joye est entre autres membre du conseil de la coopérative immobilière Soladitas, membre du Conseil de fondation de Sainte-Camille et de la Crèche du Jura. Durant ses loisirs, il se passionne pour l'histoire et les actualités internationales: «Je lis chaque jour le Figaro et le Monde, pour avoir deux tendances. Pourquoi ces journaux? Parce que je suis un francophone et que je suis un peu paresseux.»

«Le monopole durable d'un parti n'est pas propice au progrès»

Les partis sont-ils encore nécessaires: «Ils le sont bien évidemment toujours. Ils n'ont pas bonne presse et c'est dommage. On ne peut imaginer une démocratie sans partis politiques différents, proposant une philosophie de vie particulière. Cela permet soit une alternance soit une coalition, ce qui est le plus souvent le cas dans nos systèmes collégiaux. On n'a pas encore inventé mieux que les partis donc cessons de les critiquer sans cesse. Cessons de les présenter régulièrement comme des organismes dont on pourrait se passer ou s'en méfier.

Dans une petite ville comme Fribourg, 32000 habitants, les programmes des partis se rejoignent s'ils étaient bien tous réalisés. Mais, il existe une sensibilité particulière dans chaque parti et c'est ce qui détermine la différence. C'est bien et c'est nécessaire.»

Valeurs socio-culturelles à gauche, initiative privés à droite

«A gauche on privilégie certainement les valeurs socio-culturelles peut-être au détriment des coûts. A droite, on avantagerait plus aisément l'initiative privée au détriment d'une certaine efficacité, mais c'est à prouver. Tout compte fait, le PDC, au centre, est le parti qui peut livrer le meilleur de ce qui se fait à gauche et à droite. C'est bien au centre que les affaires se dirigent.

Ceci dit, le monopole durable d'un parti ou d'une tendance n'est jamais souhaitable et il n'est pas propice ni au progrès, ni à la réflexion. Le monopole durable est dangereux en politique comme en économie et le PDC est bien placé pour se garder de rêver au pouvoir qu'il détenait autrefois.»

«Rien ne peut être nous être caché»

Claude Joye est président de la commission financière du Conseil général de la Ville de Fribourg qui compte 6 membres de gauche et 5 de centre-droite. Ils sont élus par les conseillers généraux proportionnellement à la répartition des partis. La commission financière siège entre 20 et 30 fois par année.

Donner son avis et vérifier les comptes

Elle a deux rôles: donner un avis au Conseil général sur tous les projets d'investissement et de dépenses, et vérifier les comptes de la commune. La commission, régulièrement suivie par le Conseil général, a droit de regard sur tous les comptes: «Nous avons su créer au sein de la commission financière un esprit d'équipe où l'intérêt général prime sur les intérêts partisans. Rien ne peut nous être caché, nous avons le droit de voir tous les documents», explique son président.

Première tâche: trouver une fiduciaire

Une des premières tâches de Claude Joye, arrivé à la présidence de la commission en 96, fut de s'adjoindre les conseils d'une fiduciaire: «J'ai remarqué que nous n'avions plus le temps nécessaire de vérifier avec exactitude, de manière professionnelle, les comptes d'une ville de 32000 habitants dont le budget n'est pas loin de 200 millions. C'est une tâche qui est considérable pour des miliciens qui n'ont pas tous des formations de comptable. Nous voulions choisir une fiduciaire, à laquelle nous pouvions définir un cahier des charges et qui nous redevrait des comptes.»

«Sous le régime nazi, on supprimait les handicapés»

La mort n'est pas un sujet tabou, les résidents de La Providence parlent parfois avec le personnel soignant ou avec les personnes s'occupant de l'aumônerie.

Claude Joye est très réservé en ce qui concerne l'euthanasie: «On en parle régulièrement, c'est devenu un sujet très prisé, à la mode. L'euthanasie selon moi est un procédé dangereux. Une dérive est toujours possible. L'homme est ainsi fait qu'il a toujours du mal à rester dans les limites qu'il s'est promis. Dans un premier temps, le motif est la douleur atroce et l'absence de guérison. Et dans un deuxième temps, le facteur financier apparaît insidieusement et là vous perdez, avec une facilité déconcertante, la maîtrise des événements. L'argent peut être pervers. Je ne pourrais pas adhérer à cette philosophie-là. Il n'y a pas si longtemps, en Allemagne, le régime nazi supprimait les handicapés parce qu'ils coûtaient à l'Etat. Sauvegardons nos valeurs, c'est important.»

Empêcher la douleur

«Par contre, nous ne faisons pas d'acharnement thérapeutique, nous luttons contre la douleur. C'est notre mission et elle est importante. Notre médecin responsable et le personnel soignant, en accord avec la famille, veillent à ce que tout se passe bien et dans la dignité.

Il existe aussi des associations qui aident à mourir. Nous n'avons encore jamais été confrontés à une demande de ce genre. Il se peut qu'elle survienne un jour. Notre Conseil de fondation en débattrait prochainement et nous porterons la discussion avec l'ensemble de notre personne. Notre position sera claire et réfléchie.»

Propos recueillis par Johann Ruppen et Jean-Marc Angéloz

01.03.02